

# JOURNAL DU LOT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

CAHORS ET DÉP<sup>t</sup> : — 3 mois, 5 fr. ; 6 mois, 9 fr. ; Un an, 16 fr.   
 HORS DU DÉP<sup>t</sup> : — » 6 » 11 » 20

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 cent. à chaque demande de changement d'adresse.

CAHORS : A. LAYTOU, Directeur, rue Valentré.   
 PARIS : HAVAS et C<sup>o</sup>, 8, place de la Bourse.

On est inscrit pour un abonnement de même durée, quand on ne renvoie pas le numéro qui suit l'abonnement précédent.

Imprimerie A. Laytou.

ANNONCES (la ligne)..... 25 cent   
 RECLAMES — ..... 50

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout le département est facultative dans le Journal du Lot.

### Chemin de fer d'Orléans. — Service d'Été

Arrivées à CAHORS	Départs de CAHORS	LIBOS	VILLENEUVE-SUR-LOT	AGEN	BERGERAC	BORDEAUX	PÉRIGUEUX	PARIS
11 h. 16 <sup>m</sup> matin.	4 h. 40 <sup>m</sup> matin.	6 h. 45 <sup>m</sup> matin.	7 h. 17 <sup>m</sup> matin.	7 h. 45 <sup>m</sup> matin.	9 h. 16 <sup>m</sup> matin.	11 h. 42 <sup>m</sup> matin.	9 h. 52 <sup>m</sup> matin.	12 h. 51 <sup>m</sup> matin.
5 h. » soir.	1 » 00 » soir.	2 » 41 » soir.	3 » 52 » soir.	4 » 18 » soir.	5 h. 20 <sup>m</sup> soir.	8 h. 3 <sup>m</sup> soir.	5 » 52 <sup>m</sup> soir.	4 » 39 <sup>m</sup> »
10 h 24 »	5 » 45 » »	7 » 39 » »	9 » 22 » »	9 » 41 » »	—	—	11 » 7 » »	2 » 48 soir.

Train de marchandises facultatif : {Départ de Cahors — 5 h. «<sup>m</sup> matin.   
 {Arrivé à Cahors — 8 h. 56<sup>m</sup> soir.

Train de foire. {Départ de Libos. — 7 h. 10<sup>m</sup> matin.   
 {Arrivée à Cahors. — 9 h. 15<sup>m</sup> matin.

Cahors, 30 Septembre.

#### On lit dans le Temps :

Le rédacteur en chef du Soleil a cru qu'il ne pouvait se dispenser de préciser le sens et la portée de la lettre par laquelle il a décliné l'invitation d'assister au banquet légitimiste de Chambord.

Dans ces explications, notre honorable confrère a eu surtout en vue de dégager la responsabilité des princes d'Orléans. Ni M. le comte de Paris, ni aucun autre membre de la famille n'a inspiré la résolution prise par M. Hervé de ne pas se rendre au banquet légitimiste. Le directeur du Soleil n'a, en cette occurrence, obéi qu'à ses seules inspirations. Nous n'avons jamais douté qu'il en eût été autrement, mais cette non-intervention des princes d'Orléans dans la politique du Soleil n'enlève rien à la signification que peut avoir la lettre de M. Hervé, quant aux rapports ou plutôt quant aux dissidences du centre droit et de l'extrême droite.

On peut tenir pour certain que si M. Hervé n'a pas été l'interprète des princes d'Orléans, dont il n'y a pas d'ailleurs à méconnaître la réserve, il a été certainement l'interprète des sentiments qui ont cours dans la majorité du centre droit. Il n'a pas représenté M. le comte de Paris de M. le comte de Chambord, une telle séparation étant devenue moralement impossible depuis l'entrevue de Frohsdorf; mais il a séparé, ce qui est plus significatif au point de vue de l'action des partis, la politique orléaniste de la politique légitimiste. C'est là ce que tout le monde a compris et ce qui a donné son importance à la lettre de M. Hervé.

Après la défaite du 16 Mai, dit M. Hervé, on nous a accusés de défection, presque de trahison, parce que nous n'avons pas voulu continuer une lutte qui ne pouvait se poursuivre sur le terrain de la loi et qui, sur un autre terrain, aurait été aussi dangereuse que coupable. Aujourd'hui nous ne voulons pas nous exposer au même reproche. Nous voulons enlever toute illusion à ceux qui pourraient croire qu'ils ont le droit et la possibilité de nous engager, malgré nous, dans une nouvelle campagne qui pourrait aboutir à un nouveau et plus irréparable désastre.

L'heure des résolutions viriles est arrivé, se sont bécotés dernièrement les légitimistes. Il n'y a pas de résolutions viriles à prendre, leur répond M. Hervé; il n'y a pas de nouveau 16 Mai à tenter, il n'y a pas de campagne à poursuivre contre le régime légal du pays. On ne saurait mieux penser et mieux dire. Seulement, M. Hervé nous semble rester à moitié chemin. Il voit et dit ce qu'il n'y a pas à faire, mais il ne s'explique pas sur ce que doit être l'action politique et de lui-même et des hommes du centre droit qui s'associent à son refus d'entrer dans une nouvelle campagne contre les institutions républicaines.

Ce reproche du Temps ne s'appliquerait pas au Journal du Lot. Il y a longtemps que, pour notre compte, nous avons été d'avis que les députés et les journaux de la droite modérée et le centre droit, qui avaient voté et appuyé la constitution, devaient demeurer fidèles à leur vote et à leur déclaration, c'est-à-dire servir la République avec un patriotique dévouement, puisque la monarchie constitutionnelle avait été impossible, et que la France avait franchi résolument le mince fossé qui sépare cette monarchie de la République.

On comprend que nous soyons heureux de voir ceux que nous avons dépassés, et dont nous avons dû combattre à regret les honorables hésitations, venir sur notre terrain et reconnaître ainsi à leur tour, que la République est ouverte à tous les services et à toutes les adhésions sincères. Qu'ils se décident donc à n'avoir ni réticences, ni arrières-pensées. La France a trop souffert des divisions du passé

pour qu'on ne lui fasse pas un dernier sacrifice d'amour-propre. Comme nous, évidemment, ils se rendent compte de la volonté manifeste du pays en faveur de la République. Leur intérêt d'accord avec leur devoir, les exhorte à constituer une droite républicaine, qui comprendra toutes les nuances conservatrices-libérales, depuis M. Léon Renault jusqu'à M. Jules Simon, depuis M. Laboulaye jusqu'à M. Bardoux, depuis l'octogénaire M. de Montalivet jusqu'au tout jeune et brillant M. Lamy.

Pendant longtemps les monarchistes constitutionnels ralliés à la République ne formèrent qu'une imperceptible minorité, même dans l'ancien centre-droit composé de tant d'illustrations connues par leur attachement aux principes de 1789. Aujourd'hui tout change. Les retardataires, qui s'étaient transformés en boudiers et qui avaient laissé faire (la mort dans l'âme disaient-ils) la détestable entreprise du 16 Mai, se dégagent des liens qui les entravaient et les paralysaient. Ils ouvrent les yeux à la grande lumière, et les voilà qui se refusent à se taire plus longtemps, devant une politique très-loyale mais absolument inconsciente des conditions de la société moderne. Courage, courage, disons-nous à nos anciens amis. Faites encore un pas, et nous aurons une droite républicaine comme il y a une gauche républicaine.

#### Don Juan, roi de France.

Chaque jour voit éclore un nouveau parti et naître une nouvelle candidature au trône de France. Il pleut des rois, comme il pleuvait des étoiles dans je ne sais quelle féerie. Chacun a son roi. M. Vitu, de l'Ordre, a son roi. M. Gille, du Figaro, a le sien.

Le roi de M. Vitu est don Carlos. Il est vrai que M. Vitu est impérialiste, et qu'ils compte même, nous nous empressons de le dire, parmi les défenseurs les plus habiles et les plus persévérants de la cause impériale. Mais cela ne l'empêche pas d'avoir un roi; au contraire. Plus il y aura de rois, moins il y aura de chances de voir la royauté se rétablir. C'est ce que comprend fort bien M. Vitu; en quoi il montre une fois de plus son intelligence et sa perspicacité.

Chez notre spirituel confrère, d'ailleurs, l'écrivain politique est doublé d'un causeur étincelant et d'un mystificateur de premier ordre. Sans égarer feu Méry, d'immortelle mémoire, il l'approche de bien près. Comme il a dû rire dans sa moustache en soppant combien de braves gens, dans leurs châteaux ou dans leurs cercles, allaient prendre au sérieux la candidature de don Carlos au trône de France!

Salut donc au nouveau parti éclos sous la plume de notre confrère! Salut au Carlosisme! Le Carlosisme est une merveille; le Carlosisme est une perle. Et cependant quelqu'un a trouvé mieux. Pendez-vous, Vito: vous êtes battu par M. Gille, mais ce qui s'appelle battu, battu à plate couture. Votre don Carlos n'est plus aujourd'hui que de la Saint-Jean. Lisez le Figaro et inclinez-vous devant don Juan, roi de France.

Voilà ce qui s'appelle un coup de maître! Voilà ce qui s'appelle un trait de génie! Don Carlos, cela sonne bien à l'oreille, mais cela ne dit pas grand chose à l'imagination. Don Juan au contraire! quel nom pour un roi, surtout

pour un roi de France! Quel nom plein de charmantes promesses! Comment! Nous pouvions mettre don Juan sur le trône, et nous n'y pensions même pas!

Qu'est-ce que Don Juan? C'est le père de don Carlos. Qu'est-ce que don Carlos? C'est le fils de don Juan. Pourquoi don Carlos ne peut-il pas être roi de France? Parce qu'il n'a pas renoncé à la couronne d'Espagne? Et pourquoi don Juan doit-il être roi de France? Parce qu'il a renoncé à la couronne d'Espagne, qu'il n'a jamais eue, en faveur de son fils, qui ne l'a pas plus que lui, d'ailleurs.

Vous le voyez, ce n'est pas plus difficile que cela. Vous renoncez à une couronne que vous n'aviez pas, et immédiatement vous acquérez des droits à une couronne qu'on ne vous offre pas. Le lendemain de ce grand événement, le monde continue à marcher comme la veille. Alphonse XII en Espagne, M. Grévy en France continuent à gouverner, à percevoir les impôts, à commander les armées. N'importe: vous êtes roi, cela suffit. Dès le lendemain vous aurez des défenseurs sincères et des courtisans intéressés, des amis dévoués et des flatteurs complaisants. Les uns vous serviront et les autres se serviront de vous. C'est le lot de tous les rois, même de ceux qui ne règnent pas.

Deux rois en deux jours, c'est quelque chose. Espérons qu'on ne s'arrêtera pas en si beau chemin. Quand on fait des rois, on n'en saurait trop faire. Mettez-vous à l'œuvre, Warwick de la presse. A qui le tour? Quelle nouvelle candidature va se produire demain?

Qui de nous, qui de nous va devenir un roi?   
 EDOUARD HERVÉ.

#### REVUE DES JOURNAUX

M. Edouard Hervé vient de publier dans le Soleil la déclaration suivante :

La réponse que nous avons cru devoir faire aux honorables organisateurs du banquet de Chambord est présentée par certains journaux comme un manifeste écrit pour le compte et sous la dictée des princes d'Orléans. Cette méprise volontaire a un but, et ce but est évident. On veut amener les princes d'Orléans à nous désavouer.

Nous avons laissé au désaveu demandé tout le temps de venir, il n'est pas venu. Les princes d'Orléans, en effet, n'ont pas à désavouer le Soleil ou à l'avouer.

Depuis plusieurs années déjà, mais surtout depuis l'échec de la campagne du 16 mai, il a été impossible d'établir, entre les divers groupes conservateurs, un accord sérieux et pratique, embrassant les principaux points d'un programme arrêté d'avance et permettant de tenir une conduite commune, je ne dis pas pendant des siècles, mais seulement pendant la durée d'une législature ou même d'une session.

Nous avions donc le droit de dire, non-seulement que l'accord n'existait pas, mais qu'il nous paraissait plus loin que jamais de se faire: car plus les dissentiments se prolongent et se renouvellent, plus, naturellement, il devient difficile d'y mettre un terme.

Voici le langage de la République française sur cet incident :

C'est M. Edouard Hervé qui, en 1873, après le 24 mai, décida le comte de Paris à prendre le train pour Frohsdorf. C'est M. Edouard Hervé qui écrivait alors: « Nous avons coupé les ponts derrière nous; nous ferons la monarchie, ne fût-ce qu'à une

voix de majorité! » Aujourd'hui, c'est M. Hervé qui, dans un *med culpâ* solennel, proclame l'accord impossible entre les deux branches de la famille, et enregistre officiellement le décès de la fusion.

M. Hervé a pris là une peine bien inutile, car la fusion n'a jamais vécu. C'est un enfant mort-né en 1873. Pour que l'affaire entreprise par M. Hervé et ses amis eût quelque chance de succès, il aurait fallu que le comte de Paris apportât à Frohsdorf autre chose que sa personne princière; il aurait fallu qu'il fût suivi par la masse de l'ancien parti orléaniste. Les conseillers de M. le comte de Paris crurent que les libéraux ralliés à la République par raison et par patriotisme consentiraient à s'agenouiller devant Henri V, qu'ils oublieraient les grandes luttes de la Restauration, la date glorieuse de juillet 1830. En cela, ils firent un faux calcul.

Il y a toujours des irréconciliables dans les partis. C'est ce que ne comprit pas les conseillers de M. le comte de Paris quand ils le décidèrent à déchirer le testament de son père. Ils ne comprirent ni avec les opinions sincèrement libérales de la génération de 1830, ni avec les sentiments personnels des vieux serviteurs de la branche cadette. M. Edouard Hervé aurait dû prévoir que M. Duvergier de Hauranne ne renierait pas la Révolution et que M. de Montalivet n'irait pas à Frohsdorf. Il y a bien M. John Lemoine qui prit le train; mais il ne resta pas longtemps en wagon; il descendit à la première station.

Le Siècle présente une observation à laquelle probablement il sera répondu d'ici à peu de temps :

Lorsqu'un parti s'est décidé à une démarche aussi grave que la visite rendue le 5 août 1873 à M. le comte de Chambord par M. le comte de Paris, et que cette démarche n'a pas abouti, lorsqu'on prend le public pour confident de cet échec, il faut pousser les confidences jusqu'au bout. La lettre de M. Edouard Hervé donne d'ailleurs à penser que les tentatives des fusionnistes se sont prolongées jusqu'à ces derniers temps, et que le désaccord n'a fait que s'accroître. Le moment nous paraît donc venu de faire « la lumière totale » dont parle M. le comte de Chambord.

#### Journal des Débats.

Après les banquets et les discours du 21 septembre, on prépare déjà et on annonce les discours et les banquets du 29. On sait que cette date est l'anniversaire de la naissance du comte de Chambord, l'enfant du miracle, comme on disait lorsqu'on vit sortir ce rejeton de la tige tranchée par le poignard de Louvel. Les promesses d'alors ne se sont pas réalisées, et les poètes en ont été pour leurs frais d'imagination. M. le comte de Chambord a été longtemps oublié par la France, et lorsqu'elle s'est tournée vers lui avec une curiosité interrogative, elle n'a pas reconnu un de ses enfants. Dieu nous garde de vouloir dire par là que M. le comte de Chambord n'est pas animé du patriotisme le plus pur et qu'il n'a pas, sinon une claire intelligence, au moins un sentiment élevé du rôle qui lui convient! Nous reconnaissons ses mérites intrinsèques. Le malheur est qu'il nous est étranger, qu'il ne parle pas notre langage, qu'il ne nous comprend pas parce qu'il n'a pas vécu parmi nous, et que nous le comprenons trop bien parce que nous avons appris l'histoire de la Révolution et celle de la Restauration. Il n'y a de commun entre lui et nous qu'un intérêt réciproque et très sincère de part et d'autre. Nous lui souhaitons et il nous souhaite certainement tout le bonheur possible; mais que peut-il pour nous? que pouvons-nous pour lui?

La France donc assistera de dehors au spectacle que les légitimistes restés fidèles se donneront à eux-mêmes le 29 septembre. C'est au château de Chambord que la réunion aura lieu. Il y a longtemps que cette demeure magnifique et triste est abandonnée à la plus profonde solitude. Les bruits d'autrefois y semblent tombés pour toujours. C'est le château de

la Belle au Bois Dormant ! Mille souvenirs y dorment d'un sommeil que nul ne semblait devoir troubler. Ce grand silence dans un palais imposant et désolé avait quelque chose de respectable et de touchant qui portait à la méditation. Le charme va être dissipé ! Une table de banquet sera dressée dans la salle à manger de Chambord, et les convives y fêteront la naissance du propriétaire absent. Ils boiront à sa santé. Ils prononceront des harangues. Ils rivaliseront d'éloquence avec les orateurs de Montbéliard, de Perpignan, de Marseille et autres lieux. Ils dénonceront la République et prédiront sa fin prochaine. Au fameux banquet des gardes du corps, en 1789, on chantait avec douleur : « O Richard, ô mon roi, l'univers t'abandonne ! » A Chambord, on fera savoir au roi que l'univers lui revient et abandonne la République. A quoi bon rechercher si ces manifestations sont très convenables ? Elles sont inoffensives ! Les légitimistes veulent-ils sérieusement faire croire que leur cause est en progrès et que, pour eux, les temps sont proches ? Ils l'ont répété bien souvent ; on ne les a jamais crus ; est-ce aujourd'hui qu'il faudrait accorder plus de confiance à leurs éternelles prophéties ?

**Gaulois.**

Sous ce titre, « à la Monarchie Unie », M. Weiss publie dans le *Gaulois* un article dont nous citerons la conclusion : « Tout ce qui peut convaincre le public, écrit M. Weiss, que les monarchistes ne forment plus qu'un parti théorique prépare la reconstitution d'un parti conservateur effectif. Le combat des conservateurs et des libéraux n'est plus et ne peut plus être pour la Monarchie contre la République ; il est et doit être pour la République nationale contre la République de secte et de faction, pour l'école libre contre l'athéisme obligatoire, pour la liberté des esprits et des croyances contre ce despotisme nouveau et intolérable qui s'intitule présomptueusement la souveraineté de la science. Y a-t-il en France un parti libéral et conservateur ? S'en formera-t-il un ? Trouvera-t-il cette fois des chefs d'un horizon intellectuel et politique assez étendu, d'un esprit assez fécond en ressources, d'une volonté assez sûre ? Nous n'osons l'espérer. Mais le combat véritable est celui que nous venons de définir, le terrain est la constitution républicaine de 1875 ; l'heure de vaincre sera celle des élections générales de 1881. »

M. Paul Bert nous ramène au temps de l'*Echo des Feuilletons* et de la *Nonne sanglante*, quand tous les romans commençaient ainsi : « Minuit sonnait à l'horloge du beffroi. Un homme enveloppé d'un sombre manteau, etc. » C'est le style et la physionomie d'un Buridan qui raconterait à Marguerite de Bourgogne l'histoire des crimes des papes.

M. Paul Bert fait à chaque occasion, une nouvelle charge à fond de train contre l'Eglise catholique. Hélas ! l'Eglise catholique, et avec elle toutes les Eglises qui croient et enseignent un Dieu sont plus près en ce moment d'être persécutées que persécutrices. La paix régnait entre les consciences et les religions, une paix profonde et admirable, utile à tous, nécessaire à l'Etat. Aucun de nous ne s'inquiétait de savoir si son voisin était protestant, catholique, philosophe ou juif. Cette tolérance universelle était le grand bien qui nous restait. Une secte s'élève que toute croyance offensive, et qui pré-

tend qu'on ne croira plus que ce qu'elle enseigne et prêche : la matière automobile et le néant ; et soudain nous voilà tous sur le qui-vive les uns à l'égard des autres. « Nous demandons à l'Eglise, dit M. Paul Bert, de ne pas violer nos droits ! » Eh ! quel est celui de ces droits qu'elle viole ? « Nous ne voulons pas, dit-il encore, que les gens d'Eglise se fassent fauteurs de guerre civile ! » Eh ! qui prépare la guerre civile des esprits et des âmes, si ce n'est ceux qui ferment les écoles préférées de leurs concitoyens catholiques, et qui, foulant aux pieds les maximes élémentaires de la philosophie du XVIII<sup>e</sup> siècle et les principes les plus sacrés de 1789, prétendent faire dorénavant dépendre l'entrée dans les carrières publiques, de la religion qu'on professe ?

**Moniteur universel.**

M. Lepère a eu, dans le petit discours qu'il a prononcé au fort Lomont, quelques bonnes paroles dont il est juste de lui tenir compte. « La France, a-t-il dit en parlant des efforts tentés depuis 1871 pour fortifier notre frontière, est le pays du patriotisme, je le dis à l'honneur de tous les partis. Nous avons été unanimes, dans le sein de l'Assemblée nationale, à travailler pour l'honneur et pour la sécurité de la France, je me plais à le reconnaître, à le déclarer. »

Nous ne sommes pas habitués à entendre les hommes du parti qui nous gouverne rendre hommage au patriotisme de l'Assemblée nationale. Jusqu'ici il semblait admis que cette Assemblée n'avait fait qu'opposer des obstacles à l'établissement de la République, et que M. Thiers seul avait libéré le territoire, avait reconstitué l'armée, avait tout fait, en un mot. M. Lepère, mieux inspiré, a devancé l'histoire en rendant justice à l'Assemblée nationale.

**Liberté.**

L'excommunication lancée par les évêques de Belgique contre les écoles de l'Etat, contre les instituteurs qui y professent, contre les parents qui y envoient leurs enfants et même contre les élèves qui les fréquentent, est un fait accompli. Les sacrements seront désormais refusés à tous ceux qui concourent à ces œuvres impies.

Que fera le gouvernement du roi Léopold ? Répondra-t-il à cette levée de boucliers par des représailles rigoureuses ? Beaucoup le lui conseillent. Nous croyons qu'il commettrait une faute en cédant à ces suggestions. Les passions ne sont que trop ardentes. Ce n'est pas à lui qu'il convient de jeter, comme on dit, de l'huile sur le feu. Il a tout intérêt, au contraire, à calmer les esprits et à apaiser la situation. Est-ce à dire qu'il doive se soumettre ? Non, mais il peut rester dans le *statu quo* et attendre. Sa modération lui servira beaucoup plus que sa sévérité.

**République française.**

A notre avis, la France n'a pas à s'emouvoir des allées et venues de diplomates ; elle n'a qu'à assister impassible et vigilante à ces déplacements de hauts personnages politiques, sans se laisser séduire par les perspectives que l'on pourrait essayer de faire miroiter à ses yeux. Calme, forte et prospère, elle désire, elle veut la paix, et tant que l'équilibre européen n'est pas menacé, elle ne saurait prendre part aux combinaisons que mettent en avant des amis de trop fraîche date ou des politiciens qui ne sont plus aux affaires et qui font trop les pressés. Conserver de bonnes et correctes relations avec tout le monde et ne s'engager avec personne, telle est la ligne de conduite qui lui est indiquée par la nature même de la situation actuelle.

**INFORMATIONS**

D'après la visite faite récemment par les architectes au Palais-Bourbon et au Luxembourg, il paraît à peu près certain que la rentrée des Chambres ne pourra pas s'effectuer avant le 2 ou 3 décembre.

M. le Préfet de la Seine vient de déclarer à des membres du Conseil municipal que, par suite de l'insuffisance du nombre des candidats instituteurs brevetés, on était obligé de conserver jusqu'à nouvel ordre la plupart des instituteurs congréganistes.

Le *Soir* annonce que M. le comte de Paris lieutenant-colonel d'état-major de l'armée territoriale, suit cette année, dans ses fonctions, les manœuvres du 3<sup>e</sup> corps.

**On mande de Marseille :**

« La *Jeune République* est assignée en 5,000 fr. de dommages intérêts par M. Amat, député de la 2<sup>e</sup> circonscription. Dans un article publié dans son numéro du 29 août dernier, ce journal avait appelé M. Amat « un mensonge politique vivant. »

Le *Rappel* croit savoir qu'à sa rentrée, le ministre proposera la création de deux nouvelles Ecoles des arts et métiers, au lieu d'une demandée par la commission.

**CHRONIQUE LOCALE**

**ET MÉRIDIONALE.**

M. le duc d'Aumale, général de division, inspecteur général de l'armée, est arrivé hier matin à Cahors, par le train de 11 h. 16.

Une foule considérable stationnait à la gare et devant l'Hôtel des Ambassadeurs. Le duc d'Aumale est monté dans une calèche fermée, avec ses aides de camp, et s'est dérobé de son mieux aux regards de tous.

Le général est haut de taille, il boite encore de sa chute récente de cheval ; on devine sous sa physionomie toute militaire, la franchise et la rondeur de son caractère.

Le duc d'Aumale est né en 1822, il entre par conséquent dans sa cinquante-huitième année. A 17 ans, il débuta dans la carrière des armes, il se distingua en Afrique par la prise de la Smala d'Abd-el-Kader, et fut jusqu'à la révolution de février, gouverneur de nos possessions algériennes. En exil depuis cette époque, il se consacra aux lettres et aux beaux-arts. La République lui a rendu sa patrie et son grade, en y ajoutant une des plus délicates et des plus hautes fonctions de l'armée.

Le général a visité, hier lundi, les magasins du 7<sup>e</sup> de ligne. Ce matin à 5 heures, le régi-

ment s'est rendu au champ de manœuvres d'Arnis. A 7 heures, le duc d'Aumale, à cheval, en petite tenue, accompagné du général Mangin et escorté d'aides de camp, est annoncé par le clairon.

Le régiment, en tenue de campagne, massé en colonne par bataillons, est splendide d'immobilité et d'alignement. Le général descend de cheval et passe la revue par compagnie. Puis les bataillons reçoivent l'ordre d'occuper leurs positions de combat. Le 1<sup>er</sup> bataillon protège la Ferme d'Arnis ; le 2<sup>e</sup>, à quelque distance sur le même plateau forme la réserve. — Le 3<sup>e</sup> (l'ennemi), sur le versant opposé, soutenu par le 4<sup>e</sup>, placé en observation, se déploie en tirailleurs et attaque la Ferme. Deux compagnies du 1<sup>er</sup> bataillon, également déployées en éclaireurs, soutiennent le feu, mais elles vont faiblir sous l'effort combiné du 3<sup>e</sup> et de sa réserve qui vient menacer son aile droite, lorsque, averti du danger, le 1<sup>er</sup> bataillon donne de toutes ses forces et refoule l'ennemi.

Ces diverses opérations se sont parfaitement exécutées ; chefs et soldats méritent une égale part d'éloges.

Les exercices de tir ont suivi les manœuvres. Les feux ont eu lieu par escouade, section et compagnie, tantôt à genoux et tantôt debout. Les résultats ont paru très satisfaisants au général qui, avant de quitter le champ de manœuvres, a groupé les officiers autour de lui et leur a adressé des observations relatives à la tactique nouvelle, dont le bataillon constitue l'unité si importante.

Le régiment est rentré à Cahors à onze heures.

La foule était énorme sur les Boulevards. M. le duc d'Aumale est parti pour Agen, par le train de 1 heure.

M. de Freycinet, ministre des travaux publics, vient d'adresser la circulaire suivante aux ingénieurs en chef des ponts et chaussées :

Monsieur l'ingénieur en chef,

Mon attention a été appelée sur les difficultés que présente, sur certains points de la France, le recrutement des conducteurs des ponts et chaussées.

Pour remédier à cet état de choses, la limite d'âge à partir de laquelle les candidats conducteurs sont admis aux examens a déjà été abaissée de vingt-et-un ans à dix-huit ans ; mais cette mesure ne paraît pas suffisante, surtout au moment où l'extension donnée aux travaux publics va exiger la concours d'un nombreux personnel.

L'administration doit donc rechercher les moyens de faciliter le recrutement du personnel des conducteurs, et elle a pensé que ce but pouvait être atteint par la création de cours spéciaux, destinés à enseigner aux agents secondaires des ponts et chaussées et même aux jeunes gens étrangers au service des travaux publics les connaissances théoriques exigées des aspirants aux fonctions de conducteurs.

Il m'a paru que la direction de ces cours spéciaux serait utilement confiée aux ingénieurs en chef des services ordinaires, dont les attributions s'exercent sur toute l'étendue d'un département. Un conducteur des ponts et chaussées, choisi parmi les plus

FEUILLETON DU JOURNAL DU LOT

30 Septembre 1879. (76)

Correspondance Littéraire AD. FAVRE.

LE

**CHASSEUR DE PANTHÈRES**

PAR ERNEST CAPENDU.

XXVII

SAÏDA.

Les Druses avaient tout détruit, tout volé, et croyaient avoir tout massacré (1).

(1) « Les cadavres des chrétiens étaient restés deux mois à Deir-el-Kamar, servant de pâture aux bêtes de la montagne, dit M. Poujoulat, dans sa lettre du 14 octobre 1860 ; ils y seraient encore si les Français n'étaient pas venus là pour les enterrer ; mais les Français ne sont pas allés à Hasbaya, et les morts du 8 juin n'ont pas reçu la sépulture. Ils ne présentent plus aujourd'hui que des monceaux de squelettes. Mais ce qui est la chose du monde la plus effroyablement insolente qui se puisse imaginer, c'est la présence des Druses à Hasbaya, au milieu des débris fumants des maisons chrétiennes, au milieu des cadavres de nos frères, car les deux cents maisons idolâtres et les quinze maisons turques sont encore debout. »

(La Vérité sur la Syrie.)

Reproduction interdite.

La nuit venue, et les Druses et les Turcs occupés au vol et au pillage, les deux cents blessés quittèrent leur cachette sanglante et s'efforcèrent de gagner la campagne. Oh ! ce fut une étrange et terrible odysée que celle de ces deux cents malheureux que la mort devait poursuivre avec un acharnement sans exemple.

A travers mille dangers, au milieu des plus atroces privations, ces pauvres victimes parvinrent à gagner Rachaya, autre village chrétien. Il n'y a que cinq lieues de Hasbaya à Rachaya, et ils mirent trois jours pour accomplir ces cinq lieues. Ils arrivèrent en vue de Rachaya le 12. Là, il y avait six cents chrétiens ; mais les Druses, qui cernaient le village, empêchèrent les deux cents échappés de Hasbaya de se réunir à leurs frères.

Le 13, les Druses attaquèrent le village, ils se ruèrent sur les chrétiens, les entassèrent tout les six cents dans un *cabou* (cave) profond et les massacrèrent sans pitié. Dix-sept seulement parvinrent à s'échapper et se réfugièrent à Hamed-el-Laonye. Là, treize y sont égorgés ; les quatre survivants s'arrachent des mains des assassins et parviennent jusqu'à Sultan-Yacoub. Trois meurent en arrivant, et le quatrième, le seul survivant au désastre, gagne enfin Zahleh, où le 15 les massacres éclatent à leur tour, et où il y fut tué.

Les deux cents malheureuses victimes échappées de Hasbaya avaient assisté, impuissantes, à la sanglante catastrophe de Rachaya. Cinquante moururent là des suites de leurs blessures. Les cent cinquante autres réussirent à gagner Saïda et arrivèrent dans cette ville quelques jours avant que les Druses ne l'envahissent. Le P. Rousseau a retracé d'une

façon trop saisissante les infâmes tueries de Saïda, pour que j'entreprenne de les décrire ici. Soixante-quatorze des cent cinquante chrétiens de Hasbaya trouvèrent la mort à Saïda. Les soixante-seize autres atteignirent Damas où les attendaient des nouveaux massacres. Ainsi, à cette heure, des deux mille habitants de Hasbaya, des six cents habitants de Rachaya, pas un seul n'est vivant !

Au mois d'août, ces terres désolées offraient donc l'aspect le plus horriblement sinistre. De Hasbaya à Saïda et à Rachaya, de Rachaya à Zahleh, le sol était jonché de cadavres, et couvert de débris fumants.

Saïda ou Saïdeh (l'ancienne *Sidon*) s'étendait en amphithéâtre, heignant ses pieds dans la mer : c'était pendant les plus fortes chaleurs du jour, et un soleil ardent dardait ses rayons enflammés sur la plaine désolée, sur la ville encore teinte du sang des martyrs.

Dans un bois d'orangers voisins, situé sur la route de Saïda à Hasbaya, un peu d'herbe permettait au voyageur de goûter quelques instants de repos. Deux hommes étaient étendus sur la terre, à demi cachés derrière un buisson qui, tout en les abritant contre les effluves brûlantes des rayons solaires, pouvait encore servir à dérober leur présence. L'un de ces hommes était Henri de Villeneuve, l'autre était M. Lerno.

« Mon Dieu ! disait Henri avec un accent de profond désespoir, serai-je donc condamné longtemps encore à cette insction qui me tue !

— Patience ! répondit M. Lerno. Abou'l-Abbas va revenir vers nous d'un moment à l'autre, et alors nous agirons.

— Mais voici plus d'un mois qu'Abou'l-Abbas me fait espérer, et aujourd'hui rien encore ! Et Victorine souffre et elle est à la merci des bourreaux ! Pourquoi avons-nous quitté Damas ?

— Que pouvions-nous faire contre les Turcs et les Druses ? Qu'eussions-nous fait même en demeurant à Damas ? Les chrétiens protégés par Abd-el-Kader sont contraints à se cacher ! Non ! ce qu'Abou'l-Abbas a proposé était ce que Dieu pouvait nous inspirer de plus heureux. Est-ce la faute du chasseur de panthères si les plus horribles événements sont venus déjouer tous ses projets ? Ce qu'il voulait faire, n'était-ce pas réunir les hommes maronites en état de porter les armes ; n'était-ce pas obtenir Yusuf-Karem pour auxiliaire et ensuite recourir sur Damas avec des forces à joindre à celles dont disposait déjà Abd-el-Kader ? Pouvait-on supposer ces assassins organisés sur une si gigantesque échelle ? Pouvait-on prévoir que les Turcs, se montrant plus acharnés encore que les Druses, désent faire de la Syrie une vaste hécatombe ; que partout nous ne trouverions que ruines et qu'abandon, que plus un chrétien vivant ne se montrerait à nos yeux dans la montagne ? Non ! l'on ne pouvait prévoir cela ! Il faut accuser la fatalité, monsieur Henri !

— Mais Victorine ? mais Olivier ?

— Abou'l-Abbas ne s'est-il pas dévoué pour aller aux nouvelles et s'aventurer même jusqu'à Damas s'il le fallait ?

— Il ne revient pas !

— Il reviendra.

(A suivre.)

mentés, ou à défaut, un professeur étranger d'administration, serait chargé, sous le contrôle d'un des ingénieurs ordinaires, des cours qui auraient lieu dans les villes où la population est considérable pour en justifier la création.

Pour tirer tout le parti possible de cet enseignement spécial, il serait bon qu'il ne fût pas exclusivement réservé aux agents des ponts et chaussées, l'admission de candidats étrangers à l'administration peut manquer d'exciter l'émulation et de par conséquent, les cours plus sérieux et plus élevés vers la carrière des ponts et chaussées un nombre de jeunes gens sortant des écoles.

Il est disposé à consacrer dans chaque localité une somme de 500 francs au paiement des dépenses occasionnées par la création des cours. Cette somme servirait à la fois à rémunérer le professeur et à payer les frais de chauffage et d'éclairage.

Il est, monsieur l'ingénieur en chef, les honoraires généraux que je crois devoir adopter pour l'enseignement des études professionnelles. En ce qui concerne la direction à donner à l'enseignement et les détails d'exécution, je vous laisserai la plus grande latitude, pour vous permettre d'adapter la nouvelle institution au milieu où vous vous trouvez et aux ressources locales.

Je vous invite, en conséquence, à vous concerter avec vos collègues des autres services résidant dans votre département, et à m'indiquer les mesures que vous avez pu déjà prendre ou celles qui pourraient être prises pour organiser l'enseignement destiné aux aspirants conducteurs.

Vous aurez à me faire connaître : 1° les villes dans lesquelles vous pensez que les cours doivent être institués (après vous être enquis des locaux à votre disposition, tels que salles de préfecture, de mairie ou de collège); 2° le nom des conducteurs ou professeurs qui pourraient être chargés des cours; 3° la rétribution qui pourrait leur être allouée ainsi que les autres dépenses auxquelles il y aurait lieu de pourvoir. Enfin, vous voudrez bien adresser les observations diverses que vous suggérerait l'institution éventuelle de ces cours professionnels.

J'appelle toute votre attention, monsieur l'ingénieur en chef, sur cette question qui intéresse directement le service des ponts et chaussées et particulièrement l'avenir de nos grands travaux. Je vous prie de vouloir bien m'adresser votre réponse dans le plus bref délai possible.

Recevez, etc.

Le ministre des travaux publics,  
C. DE FREYCINET.

MINISTÈRE DES FINANCES

Extrait du Journal officiel du 25 septembre 1879.)

Un concours (programme n° 1) pour le recrutement du personnel admissible aux emplois supérieurs de la culture, des magasins et de la comptabilité dans les manufactures, aura lieu le 23 octobre 1879. Les jeunes gens qui veulent s'y présenter doivent se faire inscrire avant le 10 octobre dans l'une des manufactures suivantes :

Bordeaux, Châteauroux, Dieppe, Dijon, le Mans, Lille, Lyon, Marseille, Morlaix, Nancy, Nantes, Nice, Paris, Riom, Tonnes, Toulouse.

Tout postulant devra joindre à sa demande l'inscription :

1° Un extrait légalisé de son acte de naissance constatant qu'il est âgé de 19 ans au moins et de 23 ans au plus ;

2° Un certificat de bonnes vie et mœurs délivré par le maire de la commune ;

3° Un engagement, souscrits par ses parents, de lui fournir annuellement une somme de 100 francs au moins pour assurer son existence pendant la durée de son surnumérariat ;

4° Le diplôme de bachelier ès lettres ou celui de bachelier ès sciences.

Les anciens militaires pourront exceptionnellement obtenir leur inscription jusqu'à 26 ans, pourvu qu'il ne se soit pas écoulé plus d'une année depuis leur libération du service.

L'examen comprendra deux sortes d'épreuves, savoir :

1° Des compositions écrites sur les matières suivantes : Dictée — Composition française — Arithmétique — Géométrie et algèbre — Physique — Chimie et chimie agricole — Botanique et géologie — Géographie — Copie à main-levée d'un dessin linéaire ;

2° Des interrogations orales qui porteront sur les mêmes matières.

Les compositions écrites donneront lieu à un premier classement à la suite duquel les candidats jugés incapables seront exclus du concours. Les candidats admissibles recevront à domicile un avis qui leur fera connaître la manufacture à laquelle ils devront se rendre pour subir les

épreuves orales ainsi que le jour de l'ouverture de ces épreuves.

Par exception les jeunes gens déclarés admissibles cette année, soit à l'école Polytechnique, soit à l'école de St-Cyr, soit enfin à l'école Forestière, pourront se présenter à la commission d'examen, le jour de l'ouverture de l'examen oral, dans un des centres désignés, et demander à subir les épreuves en produisant d'ailleurs, outre leur certificat d'admissibilité, les pièces exigées pour l'inscription des candidats. Ces jeunes gens seront appelés ensuite à faire des compositions écrites analogues à celles qui auront été imposées à leurs concurrents.

Les candidats qui désireraient des renseignements plus circonstanciés sont invités à prendre connaissance du programme complet dans l'une des manufactures nationales désignées plus haut, ou dans les bureaux des directeurs et inspecteurs de culture des départements qui plantent du tabac.

La seconde annuité de la subvention accordée aux officiers jusqu'au grade de colonel inclusivement et aux assimilés retraités en vertu de la loi du 25 juin 1861, figure pour la somme de 1,332,440 fr. au budget de 1880.

Il est question de soumettre incessamment un travail de répartition à la commission chargée d'en déterminer les bases pour que l'ordonnement de la dépense puisse être fait dès le commencement de l'exercice. La somme à attribuer à chacun des participants dépendra, comme lorsqu'il s'est agi de la subvention de 1879, du nombre des pensionnaires qui vont en réclamer le bénéfice pour 1880.

L'homme locomotive. — Ainsi s'intitule un Italien, marcheur intrépide, qui a parié 3,000 francs qu'il irait en cinq jours de Montpellier à Bordeaux. Le trajet étant de 520 kilomètres, c'est un parcours journalier de 104 kilomètres qu'il lui faut effectuer.

Cet homme est arrivé avant-hier à Agen. A midi il prenait son moka au café de la Comédie, sur la place de l'Hôtel-de-Ville.

Il arrivait de Valence d'Agen, où, la veille, la pluie l'avait trempé jusqu'à la moelle.

C'est un homme de vingt-cinq à trente ans ; il voyage les jambes nues.

Le bureau météorologique du *New-York Herald* annonce des pluies des bourrasques, entre le 29 et le 1<sup>er</sup> octobre, sur les côtes de la France.

AVIS. — Monsieur Arnaud Desmourets prévient le Public que M<sup>me</sup> Arnaud Desmourets ayant quitté volontairement son domicile, et emporté plus que la loi ne l'autoriserait n'est plus responsable des dettes qu'elle pourrait contracter. M. Desmourets prie, en conséquence, les personnes auxquelles M<sup>me</sup> Desmourets s'adresserait pour emprunter, de lui tout refuser.

Pour la chronique locale, A. Layton.

**Bourse de Paris**

Cours du 30 Septembre.

Rente 3 p. %	83 80
— 3 p. % amortissable	86 55
— 4 1/2 p. %	113 00
— 5 p. %	118 65

VALEURS DIVERSES au comptant.	CLOTURE du 29 sept.	CLOTURE précédente
Banque de France	3.220 »	3.240 »
Crédit foncier	1.112 50	1.096 »
Orléans-Actions	1.185 »	1.185 »
Orléans-Obligations	383 »	385 »
Suez	742 50	740 »
Italien 5 p. %	80 95	80 80

**Musée artistique et littéraire.**

Sommaire du n° du 27 septembre.

Texte : Les Ventes publiques (fin), Léar. — Cham, Georges Maillard. — Roger, un Vieux Parisien. — Les Peintres américains, Sarmay. — Sonnet, Marius Dillard. — Amusettes, Lamothe et Seurot. — Petite Chronique, X.

Gravures : « The sabot Maker » — Le Sabotier. Dessin d'Edgar M. Ward d'après son tableau. — Cartouche de Ducerceau. — Coupe de faïence

d'Oiron dite d'Henri II. (Collection de M. le baron Alphonse de Rothschild). Dessin de Saint-Elme Gautier. — Hanap en faïence de Chaffagniole (Italie) XVI<sup>e</sup> siècle (Collection du baron Alphonse de Rothschild). Dessin de Saint-Elme Gautier. — Coffret de bronze, travail de 15<sup>e</sup>0 (South Kensington Museum). Dessin de John Watkins. — Frise de Mary Labbé. — « Harvesters at rest », Les Moissonneurs au repos. Dessin de Charles Kreutzberger d'après le tableau de M. Wyatt Eaton. — Corise. Gravure de Smeeton et Tilly d'après le tableau de I. Mc. Hamilton. — « The Cumean Sibyl », la Sibylle de Cumès. Dessin de Charles Kreutzberger d'après le tableau d'Elihu Vedder. — Le Charlatan et la dupe. Dessin de Collot à la sanguinaire est au crayon (N° 482 de la série décrite par M. Fouques de Vignouville. Encadrement de M. Magnini. Lettres ornées : D, alphabet de Mitelli. — N, alphabet de Th. de Bry.

**CRÉDIT FONCIER DE FRANCE**

Le Mardi 7 Octobre 1879

SOUSCRIPTION A 1,800,000 OBLIGATIONS

Foncières de 500 fr. 3 %

AVEC LOTS

REMBOURSABLES EN 60 ANS

PRIX D'ÉMISSION : 490 FRANCS

Payables : 20 fr. en souscrivant le 7 octobre 1879.

30 à la délivrance des titres.

50 du 1<sup>er</sup> au 15 février 1880.

50 du 1<sup>er</sup> au 15 avril 1880.

50 du 1<sup>er</sup> au 15 octobre 1880.

50 du 1<sup>er</sup> au 15 avril 1881.

50 du 1<sup>er</sup> au 15 octobre 1881.

50 du 1<sup>er</sup> au 15 avril 1882.

50 du 1<sup>er</sup> au 15 octobre 1882.

90 du 1<sup>er</sup> au 15 avril 1883.

Total : 490 fr. avec faculté d'anticipation totale, après la répartition.

**LOTS :**

2,160,000 francs par an. 6 tirages, les 5 janvier, 5 mars, 5 mai, 5 juillet, 5 septembre, 5 novembre. A chaque tirage :

1 obligation remboursée par 100,000 fr.

1 autre obligat. remboursée par 100,000 »

1 obligation remboursée par 25,000 »

2 obligations remboursées par 10,000 fr. soit..... 20,000 »

5 obligations remboursées par 5,000 fr. soit..... 25,000 »

90 obligations remboursées par 1,000 francs, soit..... 90,000 »

soit 100 lots par tirage pour..... 360,000 fr.

et 600 lots par année, comprenant 12 lots de..... 100,000 fr.

Le premier tirage aura lieu le 5 janvier 1880.

Les fonds provenant de l'Emprunt sont destinés à faire des prêts hypothécaires, soit à des emprunteurs nouveaux, soit aux emprunteurs actuels qui désireront rembourser leur dette par anticipation afin d'en contracter une nouvelle à des conditions plus avantageuses.

La conversion des emprunts anciens devant entraîner nécessairement dans un court délai le remboursement des Obligations foncières de 500 francs 5 0/0 en ce moment en circulation, la Société désire, comme elle l'a fait dans l'emprunt communal, donner un témoignage de sa bienveillance aux porteurs de ces Obligations en leur facilitant l'échange de leurs titres contre ceux de l'emprunt nouveau.

Un droit de préférence leur est accordé dans la souscription. — 1,100,000 titres du présent emprunt leur sont réservés.

Les porteurs et titulaires de ces Obligations qui prendront part à la souscription recevront, sans aucune réduction, pour chaque titre ancien, un titre nouveau entièrement libéré et portant jouissance du 1<sup>er</sup> novembre 1879, plus une soule de 22 francs par Obligation si le coupon du 1<sup>er</sup> novembre prochain est joint au titre, ou de 10 francs si le coupon est détaché.

L'ensemble des Obligations foncières de 500 francs 3 0/0 avec lots offertes au public sera formé :

1° de 7,000,000 Obligations ;

2° du solde de 1,100,000 autres obligations indiquées ci-dessus, pour lesquelles les porteurs et titulaires des Obligations foncières de 500 francs 5 0/0 n'auraient pas usé de leur droit de préférence.

Les obligations seront numérotées de 1 à 1,800,000 et formeront 180 séries de 10,000 titres. — Dans le cas où les remboursements anticipés des prêts hypothécaires, en représentation desquels l'Emprunt est émis, seraient supérieurs à l'amortissement normal de cet Emprunt, le Crédit Foncier rachètera au pair, à la suite d'un tirage spécial, une ou plusieurs séries du présent Emprunt, afin de maintenir, conformément à l'article 76 de ses Statuts, l'équilibre entre le montant des Obligations en circulation et le montant des créances hypothécaires. Les obligations ainsi rachetées continueront à concourir aux tira-

ges et pourront être émises de nouveau après réalisation d'autres prêts hypothécaires.

La répartition sera faite selon le système adopté pour l'Emprunt communal récemment émis et sera annoncée le 31 octobre au plus tard.

Les intérêts des obligations sont payables à Paris, au Crédit Foncier ; dans les départements, dans toutes les Recettes des finances.

La Souscription sera ouverte le Mardi, 7 octobre 1879,

A PARIS : au Crédit Foncier de France, rue Neuve des Capucines, 49, de 8 heures du matin à 6 heures du soir ;

DANS LES DÉPARTEMENTS : chez MM. les Trésoriers-Payeurs généraux ; Chez MM. les Receveurs particuliers des Finances.

La Souscription sera close le même jour. On peut souscrire dès à présent par correspondance en envoyant sous pli recommandé soit des Obligations foncières de 500 francs 5 0/0, soit 20 francs par obligation souscrite.

**AUDOUARD**

EX-PROFESSEUR DE PROTHÈSE ET DE CHIRURGIE DENTAIRES.

A PARIS

et

CHIRURGIEN-DENTISTE DU LYCÉE DE CAHORS

Sera à Cahors, du 1<sup>er</sup> au 5 de chaque mois, Boulevard Nord, maison SOULIE.

Dents et Dentiers récemment perfectionnés, posés sans douleur ni extraction de racines, servant à la mastication comme les Dents naturelles, et s'adaptant au point de tromper l'œil le plus exercé (garantis 10 ans).

Guérison des maladies des Dents et des Gencives.

Traitement spécial des Dents déchaussées et chancelantes, redressements, plombages, suppression du tartre, métallisations, aurifications, obturations siliceuses imitant parfaitement l'émail des dents, en un mot, toutes les opérations relatives à l'art dentaire pratiquées d'après le système américain.

ELIXIR DENTIFRICE LEUCODONTE

POUDRE DENTIFRICE ALCALINE AU QUINQUINA

Pour blanchir les Dents et raffermir les Gencives

Ordonnée depuis longtemps par un grand nombre de Médecins

Admis à l'Exposition universelle de 1878.

Ces dentifrices préparées avec un soin minutieux, doivent au choix des substances qui les composent les propriétés hygiéniques que chacun se plaît à leur reconnaître. — La boîte, 1 fr. 50, 3 et 5 franc.

Le flacon, 1 fr. 50, fr. 3 et 5 fr.

Dépôt dans les principales Parfumeries.

**Récompenses à plusieurs expositions**

DEMANDEZ PARTOUT

la

DÉLICIEUSE LIQUEUR DE PIN

DITE

ÉLIXIR DES VOSGES

TONIQUE ET HYGIÉNIQUE

QUI A OBTENU UNE

MÉDAILLE D'OR

à l'Exposition universelle de 1878. Cette liqueur se recommande par ses propriétés balsamiques et stomachiques ; étendue d'eau, elle remplace avantageusement le SIROP DE PIN, dont elle renferme les principes actifs.

Fourgeaud et Lacoste, inventeurs et fabricants à Périgueux.

Dépôts dans les principaux établissements.

**CHASSEUR DE LAITIÈRES**

Vient de paraître

CHEZ LES PRINCIPAUX LIBRAIRES DU DÉPARTEMENT

**LA GARDE MOBILE DU LOT**

ET LA 3<sup>e</sup> DIVISION DU 17<sup>e</sup> CORPS.

Campagne de 1870-1871

Par M. COURTIL.

Opérations militaires de la 3<sup>e</sup> division du 17<sup>e</sup> corps. Marches et combats du 70<sup>e</sup> mobile. Impressions et souvenirs de la campagne, anecdotes, notes et documents intéressant la Garde Mobile du Lot.

Un fort beau volume de 300 pages avec une carte générale des opérations et des lettres d'approbation de MM. les généraux Jouffroy et de Colomb.

AVIS. — Un Régisseur disponible, désirerait trouver une Vaste Propriété, en retard sous le rapport de la culture.

S'adresser, pour les renseignements, au bureau du Journal.

Revue Scientifique.

SOMMAIRE DU NUMÉRO 13 (27 septembre).

Le rôle du protoplasme dans la nature, par M. G.-J. Allmen. — La métaphysique de Claude Bernard, d'après M. Letourneau, par M. Ch. Richet. — Structure comparée de quelques tiges de la flore carbonifère, par M. B. Renault. — Les maladies de l'œil et l'emploi des lunettes, par M. Javal. — Académie des sciences de Paris. — Chronique scientifique.

Revue Politique et Littéraire.

SOMMAIRE DU NUMÉRO 13 (27 septembre).

La question d'Orient dans l'histoire, par M. Joseph Reinach. — La République française, par M. Emilio Castelar. — Les étudiants en lettres dans les Facultés de l'Etat. — Le mouvement littéraire à l'étranger. — Causerie littéraire. — Notes et impressions, par M. Clément Caraguel. — Bulletin.

On s'abonne au bureau du journal, 108, boulevard Saint-Germain, à Paris.

Chaque journal: Paris. — Six mois: 12 fr. — Un an: 20 fr. — Départements: Six mois: 15 fr. — Un an: 25 fr.

Les deux journaux réunis: Paris. — Six mois: 20 fr. — Un an: 36 fr. — Départements: Six mois: 25 fr. — Un an: 42 fr.

Mardi 30 Sept. et Mercredi 1er Octob. 1879.

PLACEMENT DE 60.000 BONS DE L'ASSURANCE FINANCIÈRE

AUX CAISSES DE LA Société de Dépôts et de Comptes Courants, 2, place de l'Opéra, à Paris. VERSEMENTS sous escompte de 5 0/0 l'an pour tout Bon entièrement libéré à la répartition. En souscrivant... 50 fr. A la répartition... 250 — 600 f. Le 15 janvier 1880... 300 — Ces Bons sont remboursables à 2,500 francs. Ils donnent droit: 1° Aux annuités à prélever sur les recettes brutes suivants les Statuts; 2° à 45 0/0 dans les bénéfices sociaux; 3° aux remboursements

anticipés. La jouissance part du 1er juillet 1879. Le revenu des trois derniers exercices a été, pour chaque bon, de 15 fr., 22 fr. 50 et 30 fr. La progression continue.

Remboursements successifs garantis par des Titres de Rente Française.

L'admission à la cote officielle sera demandée.

On peut dès à présent souscrire par correspondance.

CONSEIL D'ADMINISTRATION:

- MM. TEISSONNIÈRE, Administrateur du Comptoir d'Escompte, etc. BENOIT-CHAMPY, Administrateur du Crédit Industriel et Commercial. E. PASCAL, Administrateur de la Banque d'Escompte et de la Foncière. de MONTGOLFIER, Administrateur de l'Union Générale. Baron LE GUAY, sénateur, administrateur de la Société financière de Paris. MARCILHACY, membre de la Chambre de Commerce de Paris. E. JAPY, Président de la Chambre syndicale d'Horlogerie. BARBIER, Officier supérieur en retraite.

L'Assurance Financière

Constituée pour 99 ans (décret du 22 janvier 1868).

Statuts déposés chez M<sup>e</sup> YASSAL, notaire à Paris.

Siège social: 63, rue de Provence, à Paris.

Chaque bon comporte 25 numéros d'ordre remboursables à 100 fr. l'un, dès sa première année, et les remboursements continuent chaque année, en augmentant progressivement.

Le titre de rente correspondant à chaque bon et la capitalisation de ses intérêts assurent matériellement le remboursement intégral des 25 n<sup>os</sup> inscrits sur chaque Bon, soit de 2,500 francs.

Le souscripteur d'un bon, comportant 25 n<sup>os</sup> remboursables à 100 fr., a la chance de recevoir, dès la première année, et chaque année suivante, autant de fois 100 fr., et il suffit qu'il ait 6 numéros remboursés pour qu'il soit rentré dans une somme égale à son déboursé.

Après remboursement, le Souscripteur continue à toucher annuellement les revenus du Bon, tout en ayant, en plus, la perspective de recevoir chaque année une ou plusieurs primes de 100 fr. au fur et à mesure du remboursement de ses numéros, jusqu'à concurrence de 2,500 fr.

45 % des bénéfices étant affectés à des remboursements anticipés, 30 ou 40 ans suffiront pour effectuer en totalité les remboursements.

Consulter pour tous détails le prospectus

SANTÉ A TOUS adultes et enfants rendus sans médecine, sans purges et sans frais, par la délicieuse farine de Santé, dite:

REVALESCIÈRE

Du BARRY, de Londres, 31 ans de succès 100,000 cures réelles par an.

La REVALESCIÈRE DU BARRY est le plus puissant reconstituant du sang, du cerveau, de la moëlle, des poumons, nerfs, chairs et os: elle rétablit l'appétit; bonne digestion et sommeil rafraichissant; combattant depuis trente ans avec un invariable succès les mauvaises digestions, dyspepsies, gastrites, gastro-entérites, gastralgies, constipations, hémorroïdes, glaires, flatuosités, ballonnement, palpitations, diarrhée, dysenterie, gonflement, étourdissement, acidité, pituite, migraine, nausée et vomissements après repas ou en grossesse; aigreurs, congestions, inflammations des intestins et de la vessie, crampes et spasmes, oppression, asthme, bronchite, phthisie, (consomption), dartres, éruptions, nervosité, épuisement, dépérissement, fièvre, rhume, catarrhes, échauffement, chlorose, vice et pauvreté du sang, faiblesse, rétention, les maladies des enfants et des femmes.

Dyspepsie; M. J.-J. Noël, de Thuileries (Hainaut); de vingt années de dyspepsie. — Dartres M. Gr. Voos, de Liège, abandonné par les médecins, qui déclaraient qu'à son âge (55) ans toute guérison était impossible, a été totalement guéri des dartres par l'usage de la Revalescière. — N<sup>o</sup> 49, 871: M<sup>me</sup> Marie Jolie, de cinquante ans de constipations, indigestion, nervosité, insomnies, asthme, toux, flatu, spasmes, et nausées. — N<sup>o</sup> 46, 270: M. Roberts, d'une consomption pulmonaire, avec toux, vomissements, constipation et surdité de 25 années. — N<sup>o</sup> 46, 260: M. le docteur-médecin Martin, d'une gastralgie et irritation d'estomac qui le faisait vomir 15 à 18 fois par jour pendant huit ans. — N<sup>o</sup> 46, 218; M. le colonel Watson, de la goutte, névralgie et constipation opiniâtre. — N<sup>o</sup> 18, 744; le docteur-médecin Shorland, d'une hydro-

pie et constipation. — N<sup>o</sup> 49, 522: M. Baldwin, de l'épuisement le plus complet, paralysie de la vessie et des membres par suite d'excès de jeunesse.

Quatre fois plus nourrissante que la viande elle économise encore 50 fois son prix en médecine. En boîte, 1/4 kil., 2 fr. 25, 1/2 kil., 4 fr.; 1 kil., 7 fr.; 12 kil., 70 fr. — Les Biscuits de Revalescière enlèvent toute irritation en toute odeur fiévreuse en se levant, ou après certains plats compromettants: ragoûts, ail, etc., ou boissons alcooliques même après le tabac. En boîtes de 4, 7 et 70 fr. — La Revalescière chocolatée, rend l'appétit, bonne digestion et sommeil rafraichissant aux plus épuisés. En boîtes de 12 tasses, 2 fr. 25; de 24 tasses, 4 fr.; de 48 tasses, 7 fr.; de 576 tasses, 70 fr.; ou environ 12 c. la tasse. — Envoi contre bon de poste, les boîtes de 36 et 70 fr. franco. — Dépôt à

Cahors, Vinel, pharmacien,

et partout chez les bons pharmaciens et épiciers. — Du BARRY et C<sup>e</sup>, limited, 26 place Vendôme, et 8, rue Castiglione, Paris.

PHYLLOXERA

Au bureau du journal on donne communication gratuite de 4 brochures de M. J. P. MAZAROS, qui contiennent le procédé certain pour détruire le Phylloxera et arrêter ses ravages.

Eviter les contrefaçons

CHOCOLAT MENIER

Exiger le véritable nom

AVIS.

Nous prions nos abonnés en retard de vouloir bien nous couvrir au plus tôt par un mandat sur la poste.

Pour tous les extraits et articles non-signés Le propriétaire-gérant, A. Layton.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE MAIRIE DE GOURDON OCTROI DE GOURDON

Il sera procédé, le Dimanche deux Novembre prochain, à trois heures du soir, à la Mairie de Gourdon, par le Maire de la commune, à l'adjudication, au plus offrant et dernier enchérisseur, à titre de bail à ferme des droits de l'Octroi municipal de ladite ville, pour trois années qui commenceront le premier janvier mil huit cent quatre-vingt, et finiront le trente-et-un décembre mil huit cent quatre-vingt-deux.

Les droits sont établis sur les boissons et liquides, comestibles, fourrages, matériaux et objets divers.

La première mise à prix est fixée à dix-sept mille quatre cents francs, ci 17,400 fr.

On n'admettra aux enchères que des personnes d'une moralité, d'une solvabilité et d'une capacité reconnues, et qui, après s'être fait inscrire sur le tableau des candidats, auront obtenu du Maire, quatre jours au moins avant l'adjudication, un certificat d'admission, sans recours à monsieur le Préfet.

Aucune personne attachée à l'ad-

ministration des contributions indirectes, aux administrations civiles, aux tribunaux, ou ayant une surveillance ou juridiction quelconque sur l'administration de l'Octroi, ne pourra, sous peine de résiliation du bail, sans indemnité et de tous dommages et intérêts, être adjudicataire ou associé de l'adjudicataire.

Ne pourront pareillement être admis aux enchères ceux qui font commerce de quelques uns des objets compris au Tarif.

Aucune enchère ne pourra être inférieure à cinq francs.

Le Cahier des charges, clauses et conditions de l'adjudication, est déposé au Secrétariat de la Mairie où il en sera donné connaissance à toutes les personnes qui s'y présenteront; il leur sera également fourni tous les renseignements qu'elles pourront désirer, tant sur le montant des produits que sur la nature, le nombre et la quantité des objets qui ont été imposés depuis l'établissement de l'Octroi.

L'adjudication ne sera définitive qu'après approbation de l'autorité supérieure.

Fait à Gourdon, le vingt-cinq septembre mil huit cent soixante-dix-neuf.

Le Maire de Gourdon,

D<sup>r</sup> CALMEILLE.

A VENDRE Une Machine

A Vapeur Locomobile, d'occasion De la force de 4 chevaux, servant à battre les blés, fonctionnant très-bien et fabriquée par un des meilleurs constructeurs.

Pour tout renseignement, s'adresser à M. COURTÉJOUL, forgeron à Souillaguet, par Gourdon.

ON DEMANDE

Un Professeur de Mathématiques, Arithmétique, Géométrie Algèbre.

S'adresser à M. le Directeur du Collège de Thiviers (Dordogne).

EPILEPSIE

(Mal caduc) guérie par correspondance le médecin spécial D<sup>r</sup> KILLISCH, à Dresde-Neustadt

(Saxe). Plus de 8000 succès.

EAU MINÉRALE NATURELLE

VICHY

Sources de l'Etat. Applications en médecine:

GRANDE-GRILLE. — Affections lymphatiques, maladies des voies digestives, engorgements du foie et de la rate, obstructions viscérales.

HOPITAL. — Affections des voies digestives, pesanteur d'estomac, digestion difficile, inappétence

CÉLESTINS. — Affections des reins, de la vessie, gravelle, calculs urinaires, goutte, diabète, etc.

HAUTERIVE. — Prescrite comme Célestins.

Administration de la C<sup>e</sup> concessionnaire: PARIS, 22, Boulevard Montmartre

EXIGER le NOM de la SOURCE sur la CAPSULE

Dépôt chez tous les marchands d'eaux minérales, pharmaciens et droguistes

A VENDRE PAILLE, FOURRAGES ET AVOINES.

S'adresser à Monsieur Maurice Desprats, Négociant, à Villeneuve-sur-Lot.

COPEAUX DE GOUDRON

DU DOCTEUR BRISSAUD (Breveté s. g. d. g.) La meilleure préparation de Goudron contre RHUMES, BRONCHITES, GRAVELLE

Un copeau de goudron, mis dans une carafe, donne en quelques instants une Eau de Goudron délicieuse, salubre et rafraichissante.

La boîte: 1 fr. 50.

ENVOI PROSPECTUS SUR DEMANDE

LIEUTARD & C<sup>e</sup>, 88, boulevard Sébastopol, PARIS

Dépôt à Cahors, pharmacie centrale.

Eaux minérales de Miers.

Gare de Rocamadour

HOTEL CARBOIS

à Alviçnac (Lot)

L'HOTEL CARBOIS situé dans un emplacement agréable réunit toutes les conditions de bien être propres à favoriser le traitement des Eaux. Les étrangers qui fréquentent cet établissement y sont l'objet des attentions les plus délicates, chacun se plaît à le reconnaître.

M. Carbois, le chef de la commune d'Alviçnac actionnaire de la Fontaine minérale de Miers, offre à tous ses clients de leur donner tous les renseignements qui pourraient leur être nécessaires.

M. Carbois prie MM. les Voyageurs qui veulent bien descendre dans son Hôtel, de demander, en arrivant à la gare de Rocamadour,

L'Omnibus de l'Hôtel CARBOIS.

UN FRANC PAR AN Le Moniteur 52 Valeurs à Lots

LE JOURNAL DU DIMANCHE

Recueil Littéraire et Illustré

paraissant chaque semaine, avec 16 pages de texte, gravures inédites, et un morceau de musique; formant deux beaux volumes chaque année.

ABONNEMENTS:

Un an, 8 francs. — Six mois, 4 francs.

Et pour tous les pays faisant partie de l'union postale: Un an 8 fr. 50. Six mois, 4 fr. 25. Par un mandat sur la poste, adressé à l'Administrateur.

Le Journal du Dimanche commence sa vingt-troisième année. La collaboration des plus grands écrivains contemporains et les dessins de meilleurs artistes en font toujours le recueil placé au premier rang des publications illustrées.

Chaque Numéro contient la matière d'un demi-volume de librairie.

Trente-neuf volumes sont en vente

Le volume broché, pour Paris..... 3 fr.

id. par la poste..... 4 fr.

BUREAUX: Place Saint-André-des-Arts, 11, à Paris.

DOUCEDE,

Marchand TAILLEUR, RUE DE LA LIBERTÉ, à Cahors.

J'ai l'honneur de vous informer que j'ai pris la suite des affaires de M. FOISSAC, comme marchand tailleur et que je m'efforcerai de mériter votre confiance par les soins que j'apporterai aux commandes que vous voudrez bien me confier.

Je me recommande spécialement pour la solidité, l'élégance, la bonne qualité et la modicité de mes prix.

DOUCEDE, marchand tailleur.